

LABELL
JOURNAL OFFICIEL DE LA
PARIS BULLETIN MAGNE & C.
No. 11, rue de Valenciennes
GABRIELLE WHEAT
POUR LE CONVENTION NATIONALE
WILLIAM H. HARRISON
POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER
LA VIRGINIE
LUNDI MATIN, 10 JANVIER 1860.

RAPPORT ANNUEL DU TRESORIER DES ETATS.
Le résultat des comptes (publiés dans le bulletin de la Chambre des Représentants) pour l'année terminée le 30 septembre 1859, est résumé par le rapporteur dans les termes suivants :
Le total des recettes pendant l'année s'est élevé à \$10,000,000, et le total des dépenses à \$10,000,000. Le solde au 30 septembre 1859 s'est élevé à \$10,000,000.

PERTE D'UN BATEAU A VAPEUR.
Le vapeur "The City" de la Compagnie de Navigation de New York, a été perdu le 15 courant, en traversant le détroit de Long Island. Le capitaine et l'équipage ont été sauvés.

UN EXCELLENT MARIAGE.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a épousé Mlle de la Roche, de la même Chambre. Le mariage a été célébré à New York.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

LE SENAT A LA LOI.
Le Sénat a adopté le projet de loi relatif à la réorganisation des bureaux de la Cour Suprême. Le projet a été adopté à l'unanimité.

PAR LE REGISTER.
SUCCESSION DE FOU HYPOLITE DE COURVILLE. - Vente par le Register de l'Etat de la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859. Les biens de la succession sont estimés à \$100,000.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EXPEDIES.
Navire Tur, Wood, New York, P. Laffont, 1000 tonneaux.
Navire Tur, Wood, New York, P. Laffont, 1000 tonneaux.

PAR LE SHERIFF.
VENDRE PAR LE SHERIFF - Etat de la Louisiane. - Vente par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane de la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.

COMMERCIAL.
VENTE D'ATTRES.
Le 10 janvier 1860, à 10 heures du matin, aura lieu la vente d'attres appartenant à M. de la Roche, de la Chambre des Représentants.

COMMERCIAL.
VENTE D'ATTRES.
Le 10 janvier 1860, à 10 heures du matin, aura lieu la vente d'attres appartenant à M. de la Roche, de la Chambre des Représentants.

COMMERCIAL.
VENTE D'ATTRES.
Le 10 janvier 1860, à 10 heures du matin, aura lieu la vente d'attres appartenant à M. de la Roche, de la Chambre des Représentants.

COMMERCIAL.
VENTE D'ATTRES.
Le 10 janvier 1860, à 10 heures du matin, aura lieu la vente d'attres appartenant à M. de la Roche, de la Chambre des Représentants.

COMMERCIAL.
VENTE D'ATTRES.
Le 10 janvier 1860, à 10 heures du matin, aura lieu la vente d'attres appartenant à M. de la Roche, de la Chambre des Représentants.

COMMERCIAL.
VENTE D'ATTRES.
Le 10 janvier 1860, à 10 heures du matin, aura lieu la vente d'attres appartenant à M. de la Roche, de la Chambre des Représentants.

COMMERCIAL.
VENTE D'ATTRES.
Le 10 janvier 1860, à 10 heures du matin, aura lieu la vente d'attres appartenant à M. de la Roche, de la Chambre des Représentants.

POUR LOUVERVILLE.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a vendu par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.

THEATRE FORTALENS.
Mardi 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.
MADISON BRUKET.
Vendredi 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.

THEATRE DE LA RUE DU CARM.
Grand bal paré et masqué.
Le 10 janvier 1860, à 8 heures du soir.

THEATRE DE LA RUE DU CARM.
Grand bal paré et masqué.
Le 10 janvier 1860, à 8 heures du soir.

THEATRE DE LA RUE DU CARM.
Grand bal paré et masqué.
Le 10 janvier 1860, à 8 heures du soir.

THEATRE DE LA RUE DU CARM.
Grand bal paré et masqué.
Le 10 janvier 1860, à 8 heures du soir.

THEATRE DE LA RUE DU CARM.
Grand bal paré et masqué.
Le 10 janvier 1860, à 8 heures du soir.

THEATRE DE LA RUE DU CARM.
Grand bal paré et masqué.
Le 10 janvier 1860, à 8 heures du soir.

THEATRE DE LA RUE DU CARM.
Grand bal paré et masqué.
Le 10 janvier 1860, à 8 heures du soir.

THEATRE DE LA RUE DU CARM.
Grand bal paré et masqué.
Le 10 janvier 1860, à 8 heures du soir.

VENTES & LENCAN.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a vendu par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.

VENTES & LENCAN.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a vendu par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.

VENTES & LENCAN.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a vendu par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.

VENTES & LENCAN.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a vendu par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.

VENTES & LENCAN.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a vendu par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.

VENTES & LENCAN.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a vendu par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.

VENTES & LENCAN.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a vendu par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.

VENTES & LENCAN.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a vendu par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.

VENTES & LENCAN.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a vendu par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.

VENTES & LENCAN.
M. de la Roche, de la Chambre des Représentants, a vendu par le Sheriff de l'Etat de la Louisiane la succession de Fou Hypolite de Courville, décédé le 15 décembre 1859.